

Association Lozère Histoire et Généalogie

Cote G2196 ¹AD Lozère

Texte intégral sans modification importante hormis l'ajout de ponctuation, majuscules, accents et quelques corrections d'orthographe nuisant à la compréhension du texte. Copyright ©92C81A5. Lecture Madeleine Delplanque

Dispense de consanguinité du 3^{ème} au 4^{ème} degré ²

Pierre de Baglion de La Salle, Evêque de Mende ³, Seigneur de Mende, Comte de Gévaudan,

Savoir faisons que sur la requête à nous présentée par **Jean-Joseph Gervais** et **Marie Badaroux** ⁴ de la paroisse de Mende, par laquelle ils nous ont représenté que s'étant mariés le deuxième février dernier de bonne foy et sans savoir qu'ils fussent parens, ils ont depuis appris qu'ils l'étaient du 3^{ème} au 4^{ème} degré de consanguinité comme il se justifie par l'enquête secrète qu'en a fait le Sr Martineau, Curé de ladite ville par le conseil duquel ils se sont séparés.

Mais comme ils sont pauvres, que ladite Badaroux est infirme et qu'ils ne pourraient rester longtemps séparés sans scandalizer leurs voisins et sans se porter un notable préjudice à eux-mêmes :

Vu ladite requête et la susdite information secrète en datte de ce jour, par laquelle, il paroît l'exposé en ladite requête être véritable, le tout vu et par nous examiné pour autres bonnes et justes causes à nous connues, de notre autorité épiscopale et ordinaire, et suivant l'ancienne et louable coutume reçue en notre diocèse, nous avons dispensé et dispensons par ces présentes lesdites parties supliantes de l'empêchement du 3^{ème} au 4^{ème} degré de consanguinité qui se trouve entre elles de la publication de leurs bans de mariage et de l'empêchement dûment prohibé et permettons audit Sr Martineau, Curé de réhabiliter et de bénir de nouveau leur mariage avec le pouvoir de les absoudre de tous cas réservés après leur avoir imposé une pénitence salutaire et luy enjoignons de coucher sur le registre des mariages de sa paroisse, la présente Ord[onnan]ce et la nouvelle bénédiction qu'il fera de leur mariage.

Donné à Mende dans notre palais épiscopal le vingt unième mars mil sept cent dix-sept.

Pierre, Evêque de Mende

Par Monseigneur

Béraud secret[aire]

¹ La Série G représente les archives religieuses séculières généralement déposées aux archives départementales. En Lozère cette série est remarquable, mais comprend peu de dispenses de consanguinité.

² Du 3^{ème} au 4^{ème} degré de consanguinité signifie que les époux sont cousins par exemple par l'arrière-grand-père de l'un et la grand-mère de l'autre et que l'ancêtre commun aux deux parties sera un arrière-arrière-grand-parent

³ Dans ce texte, Mende est toujours écrit Mandé

⁴ Ils se sont mariés à Mende une première fois le 02/02/1717

<https://archives.lozere.fr/ark:/24967/vta501b5a69a2c2f35c/daogrp/0/12> et une deuxième fois le 22/03/1717 « Mariage renoué » <https://archives.lozere.fr/ark:/24967/vta501b5a69a2c2f35c/daogrp/0/19> - Piste à suivre : la grand-mère maternelle de Jean-Joseph Gervais est Jeanne Badaroux fille d'Elie Badaroux. La supplique des époux n'est pas jointe au dossier.